

PAR COURRIEL

Québec, le 12 septembre 2024



**INFORMER**

Monsieur Benoit Charette  
Ministre de l'Environnement,  
de la Lutte contre les changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7



**CONSULTER**

Objet : Avis sur le type de mandat qui devrait être confié au BAPE –  
*Programme décennal de dragage d'entretien au port  
de Gros-Cacouna*



**ENQUÊTER**

Dans le cadre de la période d'information publique sur le projet cité en objet, qui a pris fin le 6 septembre 2024, vous avez reçu deux demandes de consultation publique qui ont été jugées non frivoles. Conformément à l'application de l'article 31.3.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, ces demandes m'ont été acheminées à l'intérieur du délai de 10 jours impartis, soit le 9 septembre.



**AVISER**

Selon le quatrième alinéa de ce même article, le Bureau doit vous recommander le type de mandat qui devrait lui être confié.

Parmi les éléments qui se dégagent de l'analyse des demandes, nous soulignons notamment les constats suivants :

- la justification du projet est remise en cause dans une des demandes, un requérant demande la tenue d'une audience publique et l'intérêt porté au projet rejoint un public extérieur à la communauté d'accueil;
- le projet pourrait avoir des répercussions sur des éléments sensibles du milieu;
- le projet nécessitera un examen approfondi dû à sa complexité technique ou scientifique.

...2

En conséquence, sur la base des critères établis dans la procédure administrative que nous avons développée à cet effet ainsi que sur l'expérience organisationnelle acquise au regard de la réalisation de différents types de mandat, le BAPE recommande la tenue d'une audience publique pour ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Alain R. Roy